

et que, s'ils osent persister dans leur intention, ils devront tous quitter le village.

Sous le gouvernement anglais, nous n'avions pas à tenir compte de ces menaces. A ma réquisition, la police se porta quatre fois sur les lieux pour constater l'existence d'un fait qui, cependant, s'était passé en plein midi, et quatre fois, bien payée par les coupables, elle rapporta qu'il n'y avait pas lieu à poursuites. Je fus donc obligé d'aller moi-même à Maduré plaider ma cause devant le premier magistrat. En dépit de l'argent répandu à profusion par les accusés, ils furent, au nombre de quarante-huit, condamnés à une forte amende. Néanmoins, tout en nous rendant justice, le magistrat nous défendit de rien construire sur la dite place publique.

Que faire ? J'aurais donné alors cent fois la valeur d'un local quelconque que je ne l'aurais pas obtenu. Je me rendis au village, sans y avoir un endroit où poser le pied. Mes pauvres catéchumènes me montrèrent leurs demeures. Rien que je puisse accepter. Enfin, derrière leurs chambrières, je découvre un petit espace de terrain où ilsjetaient leurs balayures. N'ayant pas à choisir, je leur dis : "— Nettoyez cela et construisez-y un petit oratoire." En partant, je leur laissai deux catéchistes. C'était le 15 juillet 1870.

Le 30 du même mois, dans la soirée, je revins à Vellour. Le terrain était déblayé, et une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'y pressaient, plus joyeux que s'ils eussent été sous les lambris dorés d'un palais. Le lendemain, au point du jour, je célébrai le sacrifice de la messe, en plein air, devant cette foule ravie d'un spectacle si nouveau pour elle. J'administrai ensuite le baptême à 221 catéchumènes.

Ces bons néophytes n'étaient pas au bout de leurs épreuves. Tous les propriétaires se coalisèrent pour leur refuser du travail, de sorte que, pendant plus d'une année, ils furent obligés, hommes et femmes, d'en aller demander dans les villages voisins. Loin de s'attrister de ce contretemps, ils rentraient tous les soirs joyeux dans leur village, portant sur la tête le grain reçu en salaire et répétant les chants religieux composés par l'un d'entre eux. Quelquefois, tous ne trouvaient pas du travail, et ceux qui revenaient